

# Course de Côte de TOURVILLE / HEUGUEVILLE 2014

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST DU PAYS NORMAND  
Organise les 14 & 15 août 2014 avec le concours de l'ECURIE OUEST 50,  
Sous le patronage des communes de Tourville Sur Sienne et d'Heugueville Sur Sienne,  
Une épreuve automobile régionale dénommée :

### 23<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de TOURVILLE / HEUGUEVILLE

Cette épreuve compte pour : - La Coupe de France de la Montagne 2014 – Coef. 1  
- Le Challenge Pilotes de Course de Côte 2014 de l'ASACO PAYS  
NORMAND  
- Le Challenge Pilotes Course de Côte 2014 du Comité de Normandie  
- Le Trophée Pilotes ACO Course de Côte 2014  
- Le Trophée des Ecuries ACO 2014

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **37B14** en date du **12/06/2014**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R319** en date du **02/07/2014**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme LEFORESTIER Edith .....Licence n° 1758
Commissaires Sportifs	M. LEFORESTIER Jean-Claude .....Licence n° 1756
	M. LEREDDE Philippe.....Licence n° 8465
Directeur de Course	M. GROUD Francis .....Licence n° 8035
Directeur de Course Adjoint	M. LE MASLE Jacques .....Licence n° 1084
Directeur de Course délégué au Parc	M. DENIS Didier .....Licence n° 162362
Commissaire Technique Responsable	M. LEBEL Francis .....Licence n° 6019
Commissaire Technique	M. GASSE Michel.....Licence n° 53953
	M. OLLIVIER Claude.....Licence n° 16353
Chargé de la mise en place des moyens	M. DUPARD Jean-Pierre.....Licence n° 21284
Chargés des relations avec les concurrents	Mme LE MASLE Danielle.....Licence n° 1087
Chargé des Commissaires de route	M. KWASNY Jean .....Licence n° 14846
Chronométrateurs	M. HENNEBOIS Laurent .....Licence n° 205961
	M. HERVIEU Daniel .....Licence n° 179222
Chronométrateur Stagiaire /	M. VOISIN Raphael.....Licence n° 211834
Responsable des Classements	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **lundi 11 août 2014 à 24h00.**

Publication de la liste des engagés le **mardi 12 août 2014 à 20h00.**

Vérifications administratives le - **jeudi 14 août 2014 de 16h00 à 19h00,**  
- **vendredi 15 août 2014 de 8h00 à 10h15.**

Vérifications techniques le - **jeudi 14 août 2014 de 16 h15 à 19h15,**  
- **vendredi 15 août 2014 de 8h15 à 10h30.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **vendredi 15 août 2014 à 10h35.**

**Briefing des commissaires le vendredi 15 août 2014 à 8h15 sur la ligne de départ.**

Essais non chronométrés le **vendredi 15 août 2014 de 9h00 à 10h30.**

Essais chronométrés le **vendredi 15 août 2014 de 10h50 à 12h30.**

Briefing des pilotes le **vendredi 15 août 2014 à 10h40.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **vendredi 15 août 2014 à 12h35.**

### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le **vendredi 15 août 2014 de 13h30 à 14h45,**
- 2<sup>ème</sup> montée le **vendredi 15 août 2014 de 15h00 à 16h15,**
- 3<sup>ème</sup> montée le **vendredi 15 août 2014 de 16h30 à 18h00.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM : *Aucun podium n'est prévu pour cette épreuve.*

Remise des prix le **vendredi 15 août 2014** à partir de **19h00**.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **vendredi 15 août 2014** à **9h00**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le - **jeudi 14 août 2014 de 16h00 à 19h00**,  
- **vendredi 15 août 2014 de 8h00 à 10h15**.

Vérifications techniques le - **jeudi 14 août 2014 de 16h15 à 19h15**,  
- **vendredi 15 août 2014 de 8h15 à 10h30**.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CHERBONNEL – Agence RENAULT de Montmartin Sur Mer. Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

**Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le :  
Vendredi 15 août 2014 à 10h15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Vendredi 15 août 2014 à 9h00.**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

En complément à l'Art. 6.1p il est précisé que les départs seront donnés selon la procédure des feux tricolores. Ils seront échelonnés de 30s en 30s (ou de minute en minute selon la décision du Directeur de course).

En complément à l'Art. 8p, les pénalités suivantes seront appliquées :

- Non-respect de l'ordre de passage : 2s de pénalisation,
- Départ anticipé : 5s de pénalisation,
- Non-respect de la route de course : 5s de pénalisation.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Règlement des frais de participation à l'ordre de l'**Ecurie Ouest 50**

**RALLYGT** - 20 impasse Major Howard – 14600 HONFLEUR

Tél : 06 51 77 62 54 – Fax : 09 89 03 24 34

Mail : [rallygt@rv14.fr](mailto:rallygt@rv14.fr) - [http://rallyeducoutancais.org/crbst\\_2.html](http://rallyeducoutancais.org/crbst_2.html)

Jusqu'au **lundi 11 août 2014** à **24h00**.

Les frais de participation sont fixés à 220€, réduits à 110€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Répartition des groupes et classes admissibles :

	Groupe	Classe	Cylindrées		Groupe	Classe	Cylindrées
<b>F2000</b>							
	<b>F2000</b>	F2000 1	de 0 à 1400cm <sup>3</sup>				
		F2000 2	de +1400 à 1600cm <sup>3</sup>	<b>GT DE SERIE</b>			
		F2000 3	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>		GT 1	de 0 à 2000cm <sup>3</sup>	
					GT 2	les + de 2000cm <sup>3</sup>	
<b>FC</b>							
	<b>FC</b>	FC 1	de 0 à 1300cm <sup>3</sup>	<b>GT &amp; TOURISME SPECIALES</b>			
		FC 2	de +1300 à 1600cm <sup>3</sup>		<b>GTTS</b>		
		FC 3	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>	<b>CM - CNF - CN</b>			
		FC 4	de +2000cm <sup>3</sup>	<b>CNF/CN - Classes Contondues</b>	<b>CM</b>	CM	CM1 + CM2 de 0 à 1003cm <sup>3</sup>
					<b>CNF</b>	CNF 1	de 0 à 1600cm <sup>3</sup>
						CNF 2	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>
					<b>CN</b>	CN 1	de 0 à 1600cm <sup>3</sup>
						CN 2	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>
<b>N / FN</b>							
	<b>N / FN</b>	N/FN 1 - <b>R1A</b>	de 0 à 1400cm <sup>3</sup>	<b>D / E</b>			
		N/FN 2 - <b>R1B</b>	de +1400 à 1600cm <sup>3</sup>				
		N/FN 3	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>				
		N/FN 4	les + de 2000cm <sup>3</sup>				
<b>A / FA</b>							
	<b>A / FA</b>	A/FA 1	de 0 à 1400cm <sup>3</sup>		<b>D / E</b>	D/E 1	de 0 à 1300cm <sup>3</sup> + Campus
		A/FA 2 - <b>R2B - R3T</b>	de +1400 à 1600cm <sup>3</sup>			D/E 2	de +1300 à 1600cm <sup>3</sup>
		A/FA 3 - <b>R2C - R3C - R3D</b>	de +1600 à 2000cm <sup>3</sup>			D/E 3	FF - F3B
		A/FA 4 - <b>R4</b>	les + de 2000cm <sup>3</sup>			D/E 7	FR

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2.7. ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

La liste des publicités optionnelles ou obligatoires à apposer fera l'objet d'un additif au présent règlement.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Tourville / Heugueville a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD 72,

Arrivée sur la RD 293,

Pente moyenne de 4%,

Longueur du parcours 1400 mètres.

Modalités de retour au départ : en convoi par le circuit sous l'autorité du Directeur de Course

Parc de départ sur la RD 72,

Parc d'arrivée sur la RD 293.

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera sous l'autorité du Directeur de Course, directement depuis le Parc de Départ.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ sur la RD 72.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file indienne au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ dans la zone prévue à cet effet. Le concurrent se présentant en dehors de ces horaires, pourra être exclu de l'épreuve.

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents (tous groupes confondus) seront situés à proximité du départ.

Les parcs concurrents seront accessibles le **jeudi 14 août 2014**, à partir de **8h00**.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 72, à proximité de la ligne de départ.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications (à proximité du départ de l'épreuve)
- pendant les essais et la course au parc départ (à proximité du départ de l'épreuve)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé (à proximité du départ de l'épreuve)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant toute la durée de la manifestation, une permanence se tiendra au départ de l'épreuve.

- Contact : M. DUPARD Jean-Pierre - Téléphone de la permanence : 06 32 74 07 67

**Centre de secours le plus proche :**

**Lieu : Centre de Secours d'AGON-COUTAINVILLE - Téléphone n° 18**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne départ le **vendredi 15 août 2014 à 10h40**.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Dans les épreuves régionales, tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Il sera attribué une coupe :  
- aux 3 premiers du classement général,  
- au premier de chaque groupe,  
- au premier de chaque classe,  
- à la première féminine.

2 coupes seront remises à des commissaires tirés au sort.

Les coupes de groupe et de classe ne sont pas cumulables.

La remise des prix se fera le **vendredi 15 août 2014 à 19h00**.